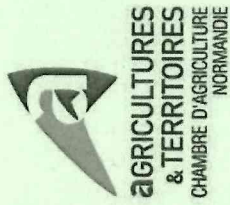


A détacher et à retourner à la Chambre d'agriculture de la Manche
avant le 15 septembre 2019.



AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
NORMANDIE



Bon de Commande d'arbres et d'arbustes

Maintien des paysages bocagers de la Manche



Nom :
Adresse (où vous recevrez notre courrier) :

Tél. (indispensable) : Port. (recommandé) :

Secteur de livraison **choisi** : Saint-Lois le 23/11/19 Brécy le 30/11/19
(Cocher la case de votre choix) Cotaçais le 07/12/19 Nord Cotentin le 14/12/19

Essences	Quantités par multiple de 5 (soit, 5, 10, 15...)	Attention : pour les plantations réalisées sur le territoire de Granville Terre et Mer et de Saint-Lô Agglo , munissez-vous du dépliant spécifique pour passer votre commande.	Prix unitaire TTC	Montant à régler
Aulne glutineux (RN-50-80)			X 1.30 € /plant	
Châtaignier (RN-50-80)			X 1.00 € /unité	
Chêne pédonculé (RN-50-80)			X 0.40 € /unité	
Erable sycomore (RN-50-80)			X 1.00 € /unité	
Troène sauvage (RN-50-80)				
Hêtre (RN-50-80)				
Merisier (RN-50-80)				
Charme (RN-50-80)				
Noisetier (RN-50-80)				
Erable champêtre (RN-50-80)				
Prunier myrobolan (RN-50-80)				
Tilleul des bois (RN-50-80)				
Total plants (20 au minimum)				
Fournitures				
Dalles de paillages			X 1.00 € /unité	
Gaines de protection lapins *			X 0.40 € /unité	
Gaines de protection chevreuils *			X 1.00 € /unité	
(*tuteurs non fournis)				Total TTC à régler ⁽¹⁾

⁽¹⁾ Règlement du « total à régler TTC » à joindre impérativement à la commande par **chèque émis à l'ordre de la Chambre d'agriculture** (encaissement à la livraison des plants).

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions d'organisation et accompagne ma commande du règlement « total à régler TTC » correspondant.

Commune de plantation :
Fait à
le

Signature :